

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
téléphone : 03 80 49 77 77
fax : 03 80 49 77 78
sobem@sobem-scame.fr



Emis par : Alain BERGERON

N° Document : PVCSE1910

Sainte Marie-Sur-Ouche, le 11 octobre 2019.

Compte-rendu de la première réunion du Comité Social et Economique

Etaient présents : **Direction** : M. Serge EXARE. **Titulaires** : M. Alain BERGERON, M. ROUX Jérôme (par liaison vidéo Skype), M. Alain BERNARD et M. Jean-Philippe BOURZAY. **Suppléants** : M. Albin GREE et Mme Céline MENARGUEZ.

Ordre du jour :

- Composition du CSE (ex Ce) / Missions
- Désignation du secrétaire et du trésorier
- Désignation du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Calendrier des réunions
- Définitions des améliorations pour 2020.

1) Le Comité Social et Economique Sobem-Scame est composé comme suit :

Le président et chef d'entreprise – Serge EXARE, assisté d'une délégation du personnel, composée de deux titulaires élus dans le collège 1 – Alain BERGERON et Jérôme ROUX, de deux titulaires élus dans le collège 2 – Alain BERNARD et Jean-Philippe BOURZAY, de deux suppléants élus dans le collège 1 – Céline MENARGUEZ et Albin GREE. Aucun suppléant n'a été élu dans le collège 2 pour absence de présentation.

Ces représentants ont été élus pour une durée de quatre ans.

Le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Le CSE a également des attributions en matière d'activités sociales et culturelles.

Il dispose également de prérogatives spécifiques dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, et se substitue à l'actuel CHSCT.

2) A été élu **secrétaire du Comité Social et Economique** par 4 voix : Alain BERGERON

A été élu **trésorier du Comité Social et Economique** par 4 voix : Alain BERNARD

3) A été élu **Référent contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes** par 4 voix : Jean-Philippe BOURZAY

Les missions du secrétaire, du trésorier et du référent sont en annexe de ce document.

4) Le calendrier des réunions a été fixé comme suit :

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
téléphone : 03 80 49 77 77
fax : 03 80 49 77 78
sobem@sobem-scame.fr



Prochaine réunion : Jeudi 14 Novembre 2019 à 16H00.

Les réunions auront lieu tous les deux mois à compter de cette date.

Quatre réunions par an porteront sur des sujets relatifs à la santé, la sécurité et les conditions de travail. Le médecin du travail et le responsable du service de sécurité et des conditions de travail assisteront, suite à convocation, à ces réunions, avec voix consultative.

Calendrier des réunions 2020 :

16 Janvier 2020 (CHSCT)	14 mai 2020 (CHSCT)	17 septembre 2020 (CHSCT)
19 mars 2020	16 juillet 2020	19 novembre 2020 (CHSCT)

5) Suite à un tour de table des différentes personnes présentes, les améliorations suivantes seront abordées sur l'année 2020 :

- Mise en place d'un site internet réservé, afin de faire profiter à l'ensemble des salariés Sobem-Scame, d'avantages ou de réductions,
- Transparence des comptes-rendus, via le site internet,
- Gestion des vêtements des personnels féminins par ELYS (en cours de traitement),
- Possibilité pour les fumeurs d'une autorisation horaire dans l'enceinte de l'entreprise,
- Le sport et les activités culturelles social seront accentués, (ANCV à étudier, Chèque cinéma à revoir, remboursement partiel pour le sport à étudier, etc.).

Conclusion :

L'ensemble du bureau CSE, titulaires et suppléants, sous l'égide de son président, souhaitent apporter un nouveau souffle, avec la constitution de ce nouveau bureau. Les personnels seront consultés avant chaque réunion, afin de déterminer les axes de l'ordre du jour de chaque réunion. Seules les questions collectives à l'ensemble des salariés Sobem-Scame, seront traitées par le Comité Social et Economique.

La prochaine réunion a été enregistré pour le jeudi 14 novembre 2019 à 16H00.

Alain BERGERON
Secrétaire Comité Social et Economique

Serge EXARE
Secrétaire Comité Social et Economique

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
téléphone : 03 80 49 77 77
fax : 03 80 49 77 78
sobem@sobem-scame.fr



Emis par : Alain BERGERON

N° Document : PVCSE1910A – Document annexe au PVCSE1910 du 11 octobre 2019.

Sainte Marie-Sur-Ouche, le 11 octobre 2019.

Rôle du secrétaire du Comité Social et Economique :

- Interlocuteur principal de l'employeur autant pendant les réunions qu'en dehors des réunions.
- Etablit l'ordre du jour avec l'employeur (le président du comité social et économique).
- Etablit seuls les comptes rendus des délibérations du comité social et économique (*« Les délibérations du comité social et économique sont consignées dans des procès-verbaux établis par le secrétaire et communiqués à l'employeur et aux membres du comité ».*)
- Gère les affaires courantes. Il assure la gestion quotidienne du comité social et économique. À ce titre, il doit notamment effectuer, en dehors des réunions, le suivi des délibérations prises par le comité. Cette mission varie en fonction de la taille du comité social et économique, de son organisation, de la répartition des tâches entre les élus. Par exemple : Il encadre le personnel salarié du comité, Il exécute les décisions prises en réunion, Il accomplit des formalités administratives, signe des contrats dans le cadre du mandat qui lui a été donné par le CSE, Il conserve les archives du comité, etc.
- Communique à l'ensemble des membres du comité social et économique toutes les informations et documents qu'il reçoit de l'employeur ou des tiers.

Rôle du trésorier du Comité Social et Economique :

- Veille au versement des subventions de fonctionnement et des Activités sociales et Culturelles,
- Perçoit les sommes dues au CSE (activités sociales et culturelles),
- Archive les justificatifs des recettes et des dépenses,
- Tient les comptes du CSE,
- Règle les factures,
- Organise la comptabilité du CSE afin de différentier facilement le budget de fonctionnement et le budget des activités sociales et culturelles,
- Gère la relation avec la banque,
- Établit un budget pour le fonctionnement et un autre pour les activités sociales et culturelles,
- Rédige le compte rendu annuel de gestion,
- Rédige le compte rendu de fin de mandat,
- Sur demande d'un membre du CSE communique les documents comptables.

Rôle du référent harcèlement du Comité Social et Economique :

- Recevoir les signalements et dénoncer les agissements auprès du Comité Social et Economique,
- Orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes,
- Actions de sensibilisation et de formation,
- Mettre en œuvre les procédures internes de signalement et de traitement des situations de harcèlement sexuel.